Image not found or type unknown

Charge communes Passage cocher

Par **JAMME alain**, le **30/03/2018** à **08:00**

Bonjour
Notre copropriété possède un passage cocher. La voute est constituée par deux immeubles adjacents A et B.
Le RC précise le passage cocher partie communes bat A rien pour la construction.
Faut il différencier les charges communes entre le passage cocher Bat A porte et sol et le bâtitimmeible Bat A et B ou tous est a la charge du Bat A.

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés